

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le (2) décembre 2019 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames. les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs, les conseillers, Steve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 19-227**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 novembre 2019 . Résolution # 19-228**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

### **4. Avis de motion - règlement 2020-01**

L'avis de motion est donné par Manon Landry , conseillère #2 , que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 2020-01 ayant pour objet de fixer la taxe foncière 2020.

L'avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 68 rue Soucy.

### **5. Offre de service à la MRC pour services professionnel à la réalisation des plans et devis, la gestion des appels d'offres (étude géotechnique, travaux, laboratoire),et la surveillance des travaux pour la réfection de la route Melucq sur 3 km. Résolution # 19-229**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la MRC pour le projet de la réfection de la route Melucq sur 3 Km.

**6. Offre de service-Gestion de la TECQ 2019-2023 pour l'année 2020 au montant de 1080.00\$ (excluant les taxes).  
Résolution # 19-230**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et unanimement résolu d'accepter l'offre de service-Gestion de la TECQ 2019-2023 pour l'année 2020 au montant de 1080.00\$ (excluant les taxes).

**7. Offre de service Urba-Solution pour le service d'inspection et émission de permis au montant de 11 250.00\$ (plus taxes).  
Résolution # 19-231**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter l'offre de service Urba-Solutions pour le service d'inspection et émission de permis au montant de 11 250.00\$ (plus taxes).

**8. Programme d'aide à la voirie local, projets particuliers d'amélioration (PPA) no de dossier no 00028115-09005(01)-201907-22-13 redditionss de comptes.  
Résolution # 19-232**

**Considérant Que** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

**Considérant Que** le formulaire de redditions de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant Que** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Considérant Que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

1. Que la municipalité atteste de la fin des travaux;
2. Que la municipalité approuve les dépenses d'un montant de 96126.74 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec

En conséquence,

Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyée par Simon Chassé et résolu d'accepter le Programme d'aide à la voirie local, projets particuliers d'amélioration (PPA) no de dossier no 00028115-09005(01)-201907-22-13 redditions de comptes.

**9. Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis  
Résolution # 19-233**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités participantes ont obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des aînés;

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil maires a adopté la politique MADA et le plan d'action de la MRC de La Mitis 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant l'adoption de leurs plans d'action MADA locaux 2020-2025:

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Sainte-Jeanne-d'Arc
- Ville de Mont-Joli
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption
- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Myriam Morissette , appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter la politique MADA de La Mitis 2020-2025

**10. Programmation final TECQ 2014-2018**  
**Résolution#19-234**

Attendu que :

- La Municipalité de La Rédemption a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité de La Rédemption doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires, municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la Municipalité de La Rédemption s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité de La Rédemption s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité de La Rédemption approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité de La Rédemption s'engage à atteindre le seuil minima d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité de La Rédemption s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

- la Municipalité de La Rédemption atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter la programmation final de la TECQ 2014-2018.

**11. Stratégie jeunesse en milieu municipal pour le territoire de la Mitis.**  
**Résolution#19-235**

**Considérant** l'adoption par le conseil des maires d'une stratégie jeunesse en milieu municipal pour le territoire de La Mitis;

**Considérant que** les maires des différentes municipalités de La Mitis se sont engagés à poser au moins une action en lien avec la stratégie jeunesse dans leur communauté;

**Considérant qu'un** plan d'action jeunesse devra être créé et mis en œuvre;

**Considérant que** les jeunes sont les experts des actions qui les concernent;

**Considérant que** la participation citoyenne des jeunes se doit d'être augmentée;

**Considérant que** la mise en place d'une table de travail jeunesse composée d'au moins 3 jeunes de la communauté permettra d'atteindre les objectifs précédents;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu par le conseil municipal de La Rédemption de créer une table de travail jeunesse pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre de la stratégie jeunesse.

**12. Johnny Pineault, pour les rénovations au bureau municipal**  
**facture # 223 au montant de 12.279.68**  
**Résolution#19-236**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu de payer le montant de 12279.68\$ à Johnny Pineault pour les rénovations au bureau municipal.

**13. Souffleur à neige Beaulieu SV 1800 2019 JLD-Lague facture**  
**# 142804 au montant de 37 362.28 \$ taxe incluses.**  
**Résolution # 19-237**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu de payer le montant de 37362.28\$ à JLD-Lague. Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception du programme d'entretien du réseau routier local 1 et 2 du MTQ, moment où nous rembourserons le compte feu.

**14. Les entreprises L. Michaud & fils inc. facture#C414 au**  
**montant de 91 868.64 \$ pour réfection des ponceaux**  
**Résolution # 19-238**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu de payer à Les entreprises L. Michaud & fils inc. la facture#C414 au montant de 91 868.64\$. Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception de la TECQ en mars 2020, moment où nous rembourserons le compte feu.

**15. Tetra tech inc. facture # 60635998 au montant de 3 194.74\$**  
**pour la mise au norme de l'eau potable**  
**Résolution # 19-239**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et unanimement résolu de payer à Tetra tech inc. la facture # 60635998 au montant de 3 194.74\$ pour la mise au norme de l'eau potable.

**16. Tetra tech inc. facture # 60639967 au montant de 14 055.67\$**  
**pour le manuel d'opération de l'usine d'eau potable.**  
**Résolution # 19-240**

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu de payer à Tetra tech inc. la facture # 60639967 au montant de 14 055.67\$ pour le manuel d'opération de l'usine d'eau potable.

**17. La Coop Purdel (performance) Rimouski facture # FC00203519 au montant de 3106.69\$ pour la flèche et l'installation sur le tracteur versatile.**  
**Résolution 19-241**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu de payer à La Coop Purdel (performance) Rimouski facture # FC00203519 au montant de 3 106.69 \$ pour la flèche et l'installation sur le tracteur versatile.

**18. Calendrier des séances 2020**  
**Résolution 19-242**

Conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, le Conseil municipal est tenu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 en conséquence, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'adopter le calendrier ci-dessous:

Lundi le 13 janvier 2020, 20h00\*  
Lundi le 3 février 2020, 20h00  
Lundi le 2 mars 2020, 20h00  
Lundi le 6 avril 2020, 20h00  
Lundi le 4 mai 2020, 20h00  
Lundi le 1 juin 2020, 20h00  
Lundi le 6 juillet 2020, 20h00  
Lundi le 3 août 2020, 20h00  
Lundi le 7 septembre 2020, 20h00  
Lundi le 5 octobre 2020, 20h00  
Lundi le 2 novembre 2020, 20h00  
Lundi le 7 décembre 2020, 20h00

\* ce jour n'est pas le premier lundi du mois

**19 Subvention pour formation de pompier (programme gouvernemental)**  
**Résolution # 19- 243**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendies municipaux;

Attendu que la municipalité de La Rédemption. désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Rédemption prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC...de la Mitis... en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

**20. Malette firme comptable facture #115960 au montant de 11 060.60 \$ pour services professionnels.**  
**Résolution # 19-244**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #115960, à Malette, au montant de 11 060.60 \$, pour services professionnels.

**21. Levé de l'ébullition de l'eau**  
**Résolution # 19-245**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu de lever l'avis d'ébullition de l'eau suite à l'autorisation reçu du ministère de l'environnement.

**22. Acceptation des comptes au montant de 35,845.41\$**  
**Résolution # 19-246**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de novembre 2019, au montant de 35,845.41 \$

**23. VARIA**

**1. Demande de don au montant de 250.00\$ à l'école Clair-Soleil pour la fête de Noël**  
**Résolution#19-247**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter le don au montant de 250.00 \$ à l'école Clair-Soleil pour la fête de Noël

**2. Demande de réviser les responsabilités du directeur général et des élus**

**24. Période de questions**

**25. Prochaine séance** (extraordinaire budget)

Mardi le 17 décembre 2019 à 19h.

**26. Levée de la séance**  
**Résolution 19-248**

Après la période de questions, il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 9h02.

---

Sonia Bérubé  
Mairesse

---

Gilles Provencher  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier